

## INTERPELLATION 10-2026

### FORTES CHALEURS - QUELLES MESURES POUR LES TRAVAILLEURS LES PLUS EXPOSES ?

Avec le changement climatique, les canicules deviennent plus fréquentes, plus longues et plus rapprochées. L'été 2026 en a connu près de cinq d'affilée et MétéoSuisse a confirmé que la période de juin à août a été la plus chaude jamais enregistrée en Suisse depuis le début des mesures en 1864. En 2050, MétéoSuisse prévoit qu'un été comme celui-ci sera considéré comme dans la moyenne, voire légèrement « frais ».

Lors de ces canicules, certaines personnes, par leurs activités professionnelles, sont exposées à des températures très élevées de manière prolongée. Est particulièrement concerné le travail en extérieur (p.ex. ouvrier-ères sur les chantiers, jardinier-ères, employé-es de voirie, livreur-euses, agriculteur-rices) ou le travail en milieu confiné sans système de refroidissement adéquat (p.ex. artisan-es ou employé-es de bureau opérant dans des bâtiments vétustes se transformant en véritables « bouilloires thermiques »). Sans mesures d'adaptation, ces situations sont susceptibles d'entraîner des coups de chaleur, des malaises graves, voire des décès. Ces catégories de travailleurs fortement exposées devraient donc bénéficier d'une attention et d'une protection accrue.

Au vu des éléments ci-dessus et de cette tendance vers des étés toujours plus chauds<sup>1</sup>, le groupe des Vert-e-s souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Selon expérience de la Municipalité durant l'été 2026, quelles professions ou catégories de travailleurs sur le territoire communal ont été les plus exposés aux fortes chaleurs ?
2. Des mesures ont-elles été prises pour protéger les employé-es communaux faisant partie de ces catégories de travailleurs particulièrement exposés ? (p.ex. adaptation des horaires de travail, adaptation des tâches, pauses plus fréquentes ou dans des lieux frais, relevés de température ambiante, systèmes de refroidissement - actif ou passifs - à l'intérieur des bâtiments, accélération des programmes de rénovation de certains bâtiments, ...)
3. Des mesures ont-elles été prises pour protéger les autres travailleurs faisant partie de ces catégories de travailleurs particulièrement exposés ? (p.ex. adaptation des horaires autorisés pour les chantiers, sensibilisation auprès des entreprises concernées, sollicitation du Canton pour effectuer des contrôles sur les sites/entreprises à risque sur le territoire communal, ...)
4. Au vu de cette tendance vers des étés toujours plus chauds<sup>1</sup>, quelles mesures supplémentaires la Municipalité envisage-t-elle de prendre à son niveau pour protéger aux mieux ces catégories de travailleurs à l'avenir ?

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez aux questions de cette interpellation.

Céline Gandar, pour le groupe des Vert-e-s

28 septembre 2026

### Références

<sup>1</sup> Une Suisse à +4.9°C dans un monde à +3°C. Source : Brochure MétéoSuisse « Climat CH-2025 » (<https://www.meteosuisse.admin.ch/services-et-publications/publications/publications-scientifiques/de/2025/climat-ch2025-brochure.html>)